

DECLARATION PRELIMINAIRE DE LA VOIX DES DANS VOIX POUR LES DROITS DE L'HOMME (VSV) SUR L'OBSERVATION ELECTORALE EN RDCONGO

INTRODUCTION

La Voix des Sans Voix pour les droits de l'homme (VSV) a, comme promis au cours de son point presse du 02 novembre 2011, déployé des observateurs électoraux formés dans les localités, cités, villes et territoires des provinces de Bandundu, Bas-Congo, Equateur, Kasai-Oriental, Kasai-Occidental et à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo. Sur quatre cent et un (401) prévus, deux cent soixante et un observateurs ont été déployés.

A Bandundu, les observateurs de la VSV ont été déployés à Kenge, Kasongo-Lunda, Masimanimba, Gungu, Idiofa, Kikwit et Bandundu Ville.

Au Bas-Congo, ils ont été déployés à Kisantu, Mbanza-Ngungu, Kimpese, Songololo, Kwilu-Ngongo, Tshela, Matadi et Boma.

A l'Equateur, Basankusu, Gemena et Mbandaka.

Pour le Kasai-Oriental, Mbuji-Mayi et Mwene-Ditu.

Pour le Kasai-Occidental, il s'agit de Kananga, Tshikapa et Kamonia.

Dans la ville de Kinshasa, des observateurs électoraux de la VSV ont été déployés dans les quatre circonscriptions électorales notamment Kinshasa 1, Kinshasa 2, Kinshasa 3 et Kinshasa 4.

L'objectif poursuivi par la VSV en déployant des observateurs électoraux était celui de contribuer à la consolidation de la démocratie en RDCongo et ce à travers une documentation minutieuse de toutes les irrégularités et autres abus constatés lors du déroulement des opérations de vote et de dépouillement dans les différents bureaux, centres de vote et leurs environnements immédiats afin de lui permettre de donner son point de vue sur la crédibilité des élections présidentielle et législatives en RDCongo.

DU DEROULEMENT DES OPERATIONS DE VOTE ET DE DEPOUILLEMENT

De prime abord, la VSV remercie la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) de lui avoir accordé des cartes d'accréditation qui lui ont permis d'observer les élections présidentielle et législative et félicite particulièrement les agents de la CENI rencontrés dans les différentes provinces pour l'accueil réservé à tous les observateurs et pour leur collaboration malgré les conditions difficiles dans lesquelles ils ont travaillé.

S'agissant du déroulement des opérations de vote et de dépouillement, il sied de souligner que la CENI, malgré toutes les assurances données, n'a pas réussi à organiser les élections présidentielle et législative en un seul jour, soit le 28 novembre 2011 sur toute l'étendue de la RDCongo.

Toutefois, la VSV note avec satisfaction que les opérations de vote et de dépouillement se sont bien déroulées dans l'ensemble des centres de vote et de dépouillement où les observateurs de la VSV ont été affectés. **Cependant, ce constat de satisfaction ne peut nullement occulter les nombreuses irrégularités enregistrées dans certaines circonscriptions électorales. En effet, cacher ces irrégularités en faisant l'hypocrisie ne peut pas aider la démocratie congolaise à se consolider.**

Aussi, la VSV demande-t-elle à toute la Communauté Nationale et Internationale de dénoncer toutes les irrégularités constatées pour aider la CENI à mieux faire les choses à l'avenir. Point n'est besoin de dire que l'organisation a été on ne peut plus chaotique pour ces élections dont le vote a pris plusieurs jours au lieu d'un seul comme prévu.

En ce qui la concerne, tout en félicitant la population congolaise pour sa mobilisation incontestable, la détermination et l'engouement avec lesquels elle a envahi les bureaux de vote pour exercer son droit civique malgré les intempéries, la délocalisation des bureaux de vote, de longues distances à parcourir pour voter,... la VSV est convaincue que des milliers, voire des millions des congolais ont été privés de leur droit de vote suite aux nombreuses irrégularités au nombre desquelles il y a :

1. Insuffisance des bulletins de vote dans plusieurs bureaux de vote ;
2. Ouverture tardive des bureaux de vote dans beaucoup de centres de vote ;
3. Affichage tardif des listes d'électeurs et électrices et omission des noms des électeurs ;
4. Manque d'isoloirs dans certains bureaux de vote et de stylos dans certains isoloirs ;
5. Perturbation de l'ordre dans des bureaux de vote par certaines autorités provinciales, députés sortants et militants de certains partis politiques (cas de M. Steve Kabala à Songololo, province du Bas-Congo et du Gouverneur du Kasai-Oriental, M. Alphonse Ngoy Kasandji et de M. Jean-Claude Baende, Gouverneur de l'Equateur) ;

6. Confiscation et détention illégale des bulletins de vote par certaines autorités politiques pour des fins inavouées ;
7. Vote confirmé des mineurs à Kenge, province de Bandundu (cas de messieurs KUZIEGESA Rufice et MAKUMBA Ruphin, tous deux âgés de 17 ans).
8. Absence des listes électorales dans certains bureaux de vote (cas du territoire de Tshela, province du Bas-Congo);
9. Découverte des bulletins pré remplis en faveur de certains candidats dans certaines villes (cas du territoire de Demba, Kinshasa...);
10. Insécurité dans certains centres de vote avec des militaires armés semant la panique dans le chef des électeurs et des agents de CENI, la présence des kuluna et insuffisance des éléments de la PNC ;
11. Acheminement tardif des bulletins de vote dans certains territoires (cas du territoire de Kasongo-Lunda, etc.).

C'est ici l'occasion pour la VSV de réitérer sa demande à la CENI et toutes les parties prenantes de veiller à la transparence et à la vérité des urnes dans les différents centres de compilation des résultats pour que le choix de la population soit respecté et que seul le meilleur, quel qu'il soit gagne et que le perdant accepte sa défaite.

Sans garanties de crédibilité du scrutin dont entre autres la transparence et le respect de la volonté des congolais et congolaises, la VSV s'abstient d'en appeler à quiconque d'accepter les résultats des urnes mais plutôt de les contester par des moyens légaux et pacifiques. Contester les résultats par les moyens sus évoqués est un droit en démocratie.

La VSV condamne toutes les violences ayant émaillées les opérations de vote et de dépouillement principalement les atteintes à la dignité humaine et à l'intégrité physique et en appelle à des sanctions exemplaires et ce de manière indistincte à l'encontre des auteurs, exécutants et commanditaires.

Fait à Kinshasa, le 02 décembre 2011

LA VOIX DES SANS VOIX POUR LES DROITS DE L'HOMME (VSV)